

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Septembre 2009

PRESENTS = R. MAISONNEUVE. G. LATAPIE. C.MONTARDON.
C. LARRIEU. A. LEMAITRE. R. LASBATS. A. BOURNAZEL. R. LAFOURCADE.

ABSENTS EXCUSES = E. LAFOURCADE. M. LAPEYRADE

SECRETARE de SEANCE = A. LEMAITRE

Ordre du jour.

- Remplacement personnel Agence Postale Communale
- Plan Communal de Sauvegarde
- Centre de loisirs
- Infos
- Questions diverses

Remplacement personnel Agence Postale Communale :

M. le Maire propose d'embaucher en contrat CDD à compter du 24 Septembre à fin janvier 2010, Aurore LUDERITZ, en remplacement de Stéphanie DANFALD, qui part en congé de maternité.

Vote : 9 oui.

Concours Floral 2009 :

M. le Maire propose d'accorder 180€ de prix pour le concours 2009. Cette somme est répartie de la façon suivante,

1° Prix : 60€

2° Prix : 50€

3° Prix : 40€

4° Prix : 30€

Vote : 9 oui.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS):

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet qui nous demande de mettre en place un PCS. C'est une obligation pour toutes les communes ayant un plan de prévention des risques naturels.

Nomination des responsables du plan :

Directeur, DDOS : R. MAISONNEUVE

Suppléant : R. LAFOURCADE

Responsable Action Communale, RAC : G. DELAINE

Suppléant : A. BOURNAZEL

Responsable logistique : E. LAFOURCADE

Réunion du 23/09/09 (suite)

PCS (suite)

Responsable logistique suppléant : R. LASBATS

Responsable Voirie : G. LATAPIE

Suppléant : A. LEMAITRE

Responsable Population : C. MONTARDON

Suppléant : C. LARRIEU

Responsable Secrétariat : M. LAPEYRADE

Suppléant : S. DANFALD

Responsable des Lieux Publics : A. LEMAITRE

Suppléant : G. LATAPIE

Les risques pris en compte sont :

- Tempête
- Fortes chutes de neige
- Inondations
- Mouvements de terrain
- Séisme
- Transports de matières dangereuses
- Pollution des eaux

Infos :

M. le Maire informe qu'un nouveau régime de vacation funéraire est en application, mais notre commune n'est pas concernée car les vacations effectuées par le Maire ou les adjoints sont gratuites.

Les opérations concernées sont :

- Fermeture du cercueil, lorsque le corps est transporté hors de la commune
- L'opération de crémation
- Les opérations d'exhumation, translation et ré – inhumation.

Un arrêté sera pris pour conserver la version actuelle.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Jean Guilhas, Conseiller Général, adressé à Mme Josette Durrieu, Présidente du Conseil Général au sujet de la réfection du pont de l'Adour. La mise en place de la déviation par le pont de Lasgodes occasionne des désagréments pour le transport scolaire et le passage des engins agricoles.

M. le Maire informe que la société Aurum Exploration Pétrolière va effectuer des recherches à l'aide d'un avion qui passera à basse altitude au cours du mois d'Octobre.

Réunion du 23/09/09(suite)

Infos(suite)

M. le Maire signale qu'une réunion se tiendra avec l'Association Foncière de Labatut-Rivière afin de réviser les possessions foncières de la commune et de l'association. Une délibération prise en 1997 concernant le changement d'affectation de certaines voies, n'ayant pas été prise en compte par les services du Cadastre.

Une solution sera envisagée afin d'alimenter le fossé du centre du village pendant la saison d'été avec l'eau de l'Alaric.

M.le Maire informe qu'une permanence aura lieu le 7 Octobre en mairie de Labatut-Rivière concernant les projets de Natura 2000. Les propriétaires riverains de l'Adour seront informés de cette permanence.

Nous avons reçu l'accréditation pour le Centre de loisirs périscolaire. Sandra Vincens a été embauchée pour diriger cette structure.

Fin de la séance